



PROCES

VERBAL

CONSEIL

MUNICIPAL

PRÉSENTS : Mme EUSTACHE-BRINIO, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LOGEROT, Mme BERTHIER, M. LEVILAIN, Mme BERNARDIN, M. MATCOVICH, Mme BLANC, M. REYNES, Mme MULLER, M. BENGUEZZOU, Mme RAPAUD, M. BACHARD, M. NICOLLE, Mme BASQUIN, M. JEAN-JACQUES, Mme KHELILI, M. ZAMOLO, Mme ADJAB, M. DUPUIS, Mme CHABRAT-LAZE, M. MONGREDIEN, Mme L'HOURL, M. BRIQUET, Mme POLI, M. DIVERT, M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN.

ABSENT : M. DESCOUTS

EXCUSÉE : Mme GRACIA

PROCURATION : Mme GRACIA à Mme EUSTACHE-BRINIO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DIVERT

DU

20 NOVEMBRE 2008

(EXTRAIT DES DEBATS)

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le procès-verbal du 1^{er} octobre 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2008.

M. DIVERT est désigné Secrétaire de séance.

Communications :

Mme le Maire se réjouit de la naissance de Célia BIANQUIS, née le 11 août 2008, fille de Mme Astrid BOUVIER, Infirmière de classe normale du service Les Souris vertes.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

❖ DECISION N°2008-0165 du 23 SEPTEMBRE 2008

Signature d'une convention de mise à disposition du stade Robert Lemoine, rue Pierre Curie, entre la Fédération Sportive et Gymnique du Travail Comité du Val d'Oise dénommée FSGT 95 et la ville de Saint Gratien.

❖ DECISION N°2008-0166 du 23 SEPTEMBRE 2008

Passation d'un avenant n°2 au marché d'exploitation du stationnement payant.

❖ DECISION N°2008-0167 du 29 SEPTEMBRE 2008

Enfouissement des réseaux des avenues Lacour, Girardin et du Petit Lac – Passation d'un marché avec le groupement EGIS AMENAGEMENT/BEMO.

❖ DECISION N°2008-0168 du 2008

Passation d'une convention financière avec la copropriété 4 boulevard Georgette Agutte – 4 à 18 allée des Raguenets.

❖ DECISION N°2008-0169 du 30 SEPTEMBRE 2008

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'artiste Pierre Buraglio.

❖ DECISION N°2008-0170 du 30 SEPTEMBRE 2008

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'artiste Nicolas COLIN.

❖ DECISION N°2008-0171 du 30 SEPTEMBRE 2008

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'artiste Marion DEVILLERS.

❖ DECISION N°2008-0172 du 30 SEPTEMBRE 2008

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'artiste Sylvie GUIOT.

❖ DECISION N°2008-0173 du 1^{er} OCTOBRE 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et 95 EVENEMENT.

❖ DECISION N°2008-0174 du 1^{er} OCTOBRE 2008

Toilettes publiques parc Barrachin et jardin du Petit lac – Passation d'un contrat de maintenance technique préventive avec la SARL PROTECSAN.

❖ DECISION N°2008-0175 du 07 OCTOBRE 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et QUIDAM PRODUCTION.

❖ DECISION N°2008-0176 du 06 OCTOBRE 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et le Festival musical des Jeunes Interprètes.

❖ DECISION N°2008-0177 du 13 OCTOBRE 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et le Festival Théâtral du Val d'Oise.

❖ DECISION N°2008-0178 du 13 OCTOBRE 2008

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et le Festival Théâtral du Val d'Oise.

❖ DECISION N°2008-0179 du 14 OCTOBRE 2008

Réaménagement des archives de l'Hôtel de ville – Passation d'une convention de contrôle technique avec la société QUALICONSULT.

❖ DECISION N°2008-0180 du 14 OCTOBRE 2008

Enfouissement des réseaux de la rue d'Eaubonne – Passation d'un avenant n°1 au marché passé avec le groupement d'entreprises DESPIERRE/FORCLUM.

❖ DECISION N°2008-0181 du 14 OCTOBRE 2008

Prestations intellectuelles faisant appel à des Géomètres experts inscrits à l'ordre – Passation d'un marché avec la société A.T.G.T.

❖ DECISION N°2008-0182 du 20 OCTOBRE 2008

Signature d'une convention bipartite de mise à disposition de la Salle d'Armes au profit du Comité d'escrime d'Ile de France.

❖ DECISION N°2008-0183 du 20 OCTOBRE 2008

Réaménagement des archives de l'Hôtel de ville – Passation de marchés.

❖ DECISION N°2008-0184 du 28 OCTOBRE 2008

Passation d'une convention avec la société « Côté découvertes » pour l'organisation d'une classe d'environnement – Séjour en classe de neige aux Contamines Montjoie – du 17 au 27 janvier 2009.

❖ DECISION N°2008-0185 du 28 OCTOBRE 2008

Signature d'un contrat de cession au droit d'exploitation du spectacle « Cirque de Moscou sur glace » entre la ville de Saint Gratien et la société de spectacles et événements appelé Européenne de spectacles.

❖ DECISION N°2008-0186 du 28 OCTOBRE 2008

Signature d'une convention bipartite de mise à disposition de la salle d'armes au profit du Comité départemental d'escrime du Val d'Oise.

Questions portant sur les décisions :

Concernant la décision relative au marché d'exploitation du stationnement payant, M. VALERY demande si les prestations resteront identiques.

Mme le Maire répond à M. VALERY par l'affirmative.

Fixation de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1- Désignation de représentants de la commune au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAVAM

Mme EUSTACHE-BRINIO explique aux membres du Conseil municipal que la CAVAM a souhaité modifier le mode de désignation des membres de la CLETC. Elle précise que jusqu'à présent, la Commission était composée pour moitié, de représentants des Conseils municipaux et pour l'autre moitié, de représentants de la CAVAM.

Mme le Maire ajoute qu'il a été décidé conformément au CGCT, que les membres de la CLETC devaient être issus des seuls Conseils municipaux.

Elle indique qu'il convient de désigner un représentant titulaire supplémentaire, Madame ECHEGU-SANCHEZ conservant sa qualité de membre titulaire.

Aucun Conseiller ne s'y opposant, le vote se tient à main levée.

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE M. LEVILAIN, membre titulaire supplémentaire au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAVAM.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

1-1 Démolition de la propriété sise 1 rue Fossiez.

Mme EUSTACHE-BRINIO avise les membres du Conseil municipal que la commune a acquis le 16 septembre 2008, la propriété sise 1 rue Fossiez.

Elle précise que cette propriété, composée d'un pavillon vétuste de 43 m² habitables, se situe dans la zone d'aménagement du quartier du Parc des Fontaines. Mme le Maire propose de procéder à la démolition de ce pavillon.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à déposer la demande de permis de démolir correspondante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de démolir correspondante.

1-2 Démolition des boxes sis 17 rue du Buisson.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe que le 9 juillet 2008, la commune a acquis la propriété sise 17 rue du Buisson sur laquelle étaient édifiés 25 garages et 4 chambres froides démontables.

Mme le Maire explique que cette acquisition s'inscrivait dans le cadre de la politique locale de l'habitat en favorisant notamment l'aménagement de parcelles en vue d'accueillir de nouvelles constructions conformément au règlement du PLU, et en particulier de la zone UGb d'habitations individuelles.

Elle précise que l'utilisation de ces garages et chambres froides générerait des nuisances dans ce secteur destiné essentiellement à l'habitation.

Mme le Maire propose de procéder à la démolition de ces boxes et chambres froides.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à déposer la demande de permis de démolir correspondante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de démolir correspondante.

1-3 Désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement du pôle tennis des Cressonnières

M. LOGEROT explique que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2008, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Il informe que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 octobre 2008, a décidé de retenir trois candidatures après l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières.

Après analyse des dossiers transmis et des discussions engagées avec ces 3 équipes le 4 novembre 2008, M. LOGEROT indique que l'équipe composée de LIGNE 7/Thierry BRESLIN/IBAT/Jacques ROUBILLE représentée par Bernard Ritaly pour un montant d'honoraires de 149 629.28 € TTC a été retenue.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

2-1 Vote des tarifs des classes de découverte – Année scolaire 2008/2009

Mme ECHEGU-SANCHEZ propose de voter pour la présente année scolaire, les participations familiales relatives aux départs des classes de découverte.

Elle propose de valider les participations familiales calculées selon les critères instaurés les années précédentes.

Mme ECHEGU-SANCHEZ ajoute que les recettes des classes de découverte au cours de l'année scolaire 2007/2008 ont été de 87 017, 24 €.

Elle ajoute que la participation des familles s'élève à 54,66 % et la part de la collectivité, à 45,34 % pour l'année scolaire 2007/2008.

Mme ECHEGU-SANCHEZ propose de reprendre ces mêmes critères pour l'année scolaire 2008/2009. Le coût des classes de découverte 2008/2009 connu à ce jour avec les indemnités des enseignants, s'élève à 92 161, 58 €.

L'indemnité versée aux enseignants est comprise dans le coût des classes de découverte suivantes :

Strasbourg : 10 452,94 €

Le Croisic : 14 182,48 €

Saint Etienne de Baïgory : 24 266, 84 €

Les Contamines Montjoie : 43 259, 32 €

Pour les séjours concernant plusieurs enfants de la même famille domiciliée à Saint Gratien, Mme ECHEGU-SANCHEZ explique que la participation familiale déterminée par le quotient sera réduite de 20% à partir du deuxième enfant.

Les familles ayant des enfants scolarisés à Saint Gratien et résidant en dehors de la commune paieront au minimum le tarif correspondant à la catégorie 4 du quotient familial.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, M. VALERY aurait souhaité une implication financière plus importante de la part de la commune.

Mme ECHEGU-SANCHEZ intervient et explique à M. VALERY que pour les familles qui rencontrent des difficultés financières, une prise en charge peut être mise en œuvre par le CCAS. L'objectif des classes de découverte est de permettre à l'ensemble des enfants de participer à ce type de séjour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs des classes de découverte.

3-1 Subvention à l'association Racing Kart de Cormeilles-en-Vexin concernant l'opération Karting en Val d'Oise 2008.

M. LOGEROT explique que l'opération Karting en Val d'Oise (OPKV) menée par le Département depuis une quinzaine d'années, a connu une interruption pour des raisons organisationnelles en 2007.

Cette manifestation ayant repris ses droits cette année, il indique que la Ville de Saint Gratien a souhaité l'organiser sur son territoire courant septembre, comme cela a été le cas pendant de nombreuses années.

M. LOGEROT précise qu'il est demandé par le Département de verser la somme de 2 400 euros, à l'association RKC pour couvrir les frais de la manifestation 2008 s'étant déroulée le 17 septembre sur le territoire de Saint Gratien.

M. LOGEROT informe que cette année, l'opération a mobilisé 72 participants dont 20 filles. Quatorze d'entre eux ont été sélectionnés pour participer à la finale. Le premier Gratiennois est arrivé 11^{ème} sur 140 participants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de cette subvention à l'association Racing Kart de Cormeilles-en-Vexin concernant l'opération Karting en Val d'Oise 2008.

3-2 Proposition de tarifs et d'horaires d'ouverture pour la patinoire de la place Gambetta du 28 novembre au 28 décembre 2008.

M. LOGEROT informe que le Service des sports avec l'aide du Service Politique de la Ville et des Services techniques coordonne, par le biais du prestataire Synergglace, l'installation d'une patinoire provisoire du 28 novembre au 28 décembre 2008 sur la place Gambetta.

Il présente le tableau récapitulatif d'ouverture de la patinoire à l'ensemble des Conseillers municipaux.

M. LOGEROT ajoute que l'accès à la patinoire pour les scolaires et les différents centres de loisirs sera offert.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les conditions d'accès à la patinoire :

- a) gratuité pour les scolaires et les centres de loisirs
- b) détermination du tarif tout public, au prix de 3 €.

4-1 Débat d'Orientations Budgétaire.

M. LEVILAIN présente les orientations budgétaires pour l'année 2009

Il rappelle que la préparation du budget 2009 sera plus ardue que les années précédentes compte-tenu du contexte économique.

Dans le cadre des perspectives économiques, M. LEVILAIN indique que la croissance mondiale est en très fort ralentissement en 2008. En ce qui concerne la zone euro, celle-ci sera en récession en 2009 et la croissance française sera comprise entre 0,2 et 0,5%.

Il ajoute que les risques inflationnistes diminuent grâce notamment à la baisse spectaculaire du coût des matières premières.

M. LEVILAIN précise que le Projet de Loi de Finances en 2009 est résolument orienté vers une diminution des dépenses de fonctionnement. Il rappelle qu'en 2008, le PLF avait substitué à la notion de contrat de croissance et de solidarité avec l'état, un contrat de stabilité. Ce contrat porte sur une indexation de l'enveloppe globale basée sur l'inflation prévisionnelle de 2%.

Il est à noter dans le Projet de Loi de Finances, que la modification du périmètre de l'enveloppe normée conduit à une évolution des dotations inférieure à 1% en 2009.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) progressera de 2% soit 572 000 euros. M. LEVILAIN souligne toutefois, qu'une réflexion réengagée sur les critères d'attribution doit pousser à la plus grande prudence sur la pérennité de cette dotation pour les années à venir.

Concernant le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), M. LEVILAIN précise qu'aucun élément n'est connu à ce jour. Le montant retenu est celui de la moyenne des années 2002 à 2008, soit 725 000 euros.

Pour les recettes en provenance de la CAVAM, il indique qu'il n'y a pas d'évolution notoire. Le montant des reversements de l'année précédente est ainsi reconduit.

Dans le cadre de la politique d'investissement, M. LEVILAIN précise que la commune a consacré 427 euros par habitant/an en 2007.

La phase de désendettement de la commune est arrivée à terme en 2007 avec la mobilisation d'un emprunt nouveau de 2,150 millions d'euros. Cette mobilisation s'est accompagnée d'un refinancement de la dette à un taux fixe de 3,3%. La ville paiera moins de frais financiers dans les années à venir se protégeant des hausses possibles des taux interbancaires dans un contexte inflationniste.

En ce qui concerne les orientations budgétaires pour 2009, M. LEVILAIN indique une évolution des dépenses de gestion hors ressources humaines à 1,2% par rapport aux prévisions 2008. Le poste des ressources humaines devrait progresser de 2,3% prenant en compte une revalorisation du SMIC à hauteur de 2,5%. La politique d'investissement sera poursuivie avec les travaux dans les écoles, l'enfouissement des réseaux, travaux de voirie etc...

M. LEVILAIN explique que la ville a privilégié l'autofinancement et un recours à l'emprunt constamment maîtrisé pour financer les politiques publiques à mettre en œuvre.

Il ajoute qu'il convient aujourd'hui, d'envisager une hausse de la fiscalité qui n'a pas évolué depuis 1995. Le budget primitif 2009 prévoira une somme correspondant au produit attendu. Les taux d'imposition seront fixés en mars 2009, une fois toutes les informations fiscales connues. La volonté de la commune de reconstituer l'autofinancement passera par une importante maîtrise des dépenses.

A la lecture du document, M. VALERY s'interroge sur la hausse des impôts prévue et l'augmentation des emprunts. Il regrette que le budget 2009 ne soit construit que sur une seule variable, les dépenses de fonctionnement.

Il ajoute que la préparation du budget 2009 sera difficile compte tenu du contexte économique morose et d'une mauvaise maîtrise de la décentralisation par l'Etat.

M. VALERY souligne son inquiétude quant à la pérennité de l'établissement bancaire DEXIA et les emprunts contractés par la ville avec cette société. Dans le cadre de la situation économique actuelle, il demande s'il est nécessaire de maintenir le niveau des investissements. Il souhaite connaître le motif pour lequel la commune doit augmenter les impôts. Il propose une réflexion collective en termes d'investissement.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique à M. VALERY que les services et les élus ont travaillé ensemble à ces efforts afin de maîtriser les charges de fonctionnement. Le fait de ne plus investir favorise les difficultés pour les entreprises. Elle précise que les travaux commandés par les collectivités territoriales représentent 76% de l'investissement public. Mme le Maire souligne que si les collectivités locales cessent leurs investissements, la crise n'en sera que plus forte. Le budget 2009 doit prendre en considération trois variables, à savoir : l'augmentation du taux de chômage, les difficultés des Gratiennois et la mission de service public au quotidien. C'est cet équilibre que le budget devra traduire.

Par ailleurs, Mme le Maire rappelle que la Municipalité n'a pas augmenté la fiscalité depuis près de quinze ans et qu'elle a toujours pris soin de veiller à une gestion rigoureuse des deniers publics. De plus, elle souligne que le groupe de M. VALERY avait estimé comme nécessaire, l'augmentation des impôts il y a quelques mois de cela. La politique de la majorité municipale est donc cohérente avec les souhaits de l'opposition.

Mme le Maire explique plus particulièrement suite à une interpellation de M. VALERY, que le projet du Dojo fait partie d'un contrat régional. Dans le cadre de la politique sportive, il était nécessaire de réaliser ce projet.

M. LEVILAIN estime qu'il ne peut pas être fait de critique envers la commune concernant l'augmentation de la fiscalité car Saint Gratien est la seule commune de son périmètre où le taux d'imposition n'a pas évolué depuis 1995. Il précise que le taux d'endettement de la commune est très faible. Il ajoute qu'il ne faut pas avoir d'inquiétude concernant l'avenir de DEXIA. En effet, l'Etat n'abandonnera pas le principal bailleur de fonds des collectivités locales.

Mme EUSTACHE-BRINIO remercie M.LEVILAIN, M.MAYER ainsi que l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ce rapport.

4-2 Garantie d'emprunt accordée à la société 3F Résidence Urbaine de France – Transfert de prêts.

M. LEVILAIN informe que la société La Résidence Urbaine de France a avisé la ville de Saint Gratien d'un transfert de patrimoine avec la société immobilière 3F. Il convient que la commune délibère sur le maintien à la société 3F des garanties d'emprunts jusqu'ici accordées à la Résidence Urbaine de France.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le transfert de la garantie d'emprunt de la société « Résidence Urbaine de France » à la société immobilière 3F.

4-3 Décision Modificative n°1 au budget 2008

M. LEVILAIN explique aux membres du Conseil municipal que l'objet de la décision modificative est de permettre la détermination du montant de l'emprunt à mobiliser pour équilibrer le budget.

Il précise qu'il a été demandé aux services d'évaluer les dépenses nécessaires d'ici à la fin de l'année ainsi que les recettes certaines.

Le résultat de ce travail d'évaluation permet d'augmenter les recettes de fonctionnement de 337 580,38 € et de diminuer les dépenses d'investissement de 741 641,25 €. Compte tenu des dépenses réelles de fonctionnement il est ainsi possible d'augmenter l'autofinancement de 329 721,20 €. Par ailleurs, la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement ainsi que l'augmentation de l'autofinancement permettent de réduire l'emprunt d'équilibre de 597 330,53 €, ce dernier étant ramené pour l'année 2008 à 4 813 743,00 €.

L'équilibre de la décision modificative n°1 se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	337 580,38	7 859,18
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>329 721,20</i>
Total section de fonctionnement	337 580,38	337 580,38

	INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	-474 031,92	-741 641,25
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>329 721,20</i>	
Réduction de l'emprunt d'équilibre	-597 330,53	
Total section d'investissement	-741 641,25	-741 641,25

TOTAL DM1	-404 060,87	-404 060,87
------------------	--------------------	--------------------

Le Conseil municipal,

APPROUVE ces ajustements.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

5-1 Enfouissement des réseaux aériens de l'Avenue Lacour - Demande de subvention et lancement de la consultation d'entreprise

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux aériens, M. MATCOVICH explique qu'il est prévu, en 2009, d'intervenir sur l'Avenue Lacour préalablement à la réfection de la chaussée et des trottoirs.

Cette opération, estimée à 818 571,41 € HT soit 979 011,39 € TTC (honoraires inclus) peut être subventionnée au titre du programme 2009 par le SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départementale d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise).

M. MATCOVICH propose de solliciter les subventions correspondantes. Il restera à la charge de la Ville : 620 944,26 €

Par ailleurs, et ce afin de pouvoir engager les travaux, M. MATCOVICH précise qu'il sera nécessaire de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention et le lancement de la consultation d'entreprise.

6-1 Renouvellement de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles

Mme BLANC rappelle que le Relais Assistantes Maternelles a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2003. Après les quelques mois de fonctionnement exigés avant sa délivrance, l'agrément de la CAF est intervenu pour une durée de 2 ans, sur la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005. Puis un premier renouvellement de l'agrément a été accordé pour 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2008.

Afin d'anticiper la poursuite de cette activité et son financement par la CAF, Mme BLANC précise qu'un bilan nécessaire au renouvellement de l'agrément du RAM a été réalisé.

A la lecture de ce bilan, elle propose de solliciter le renouvellement de l'agrément du RAM auprès de la CAF pour une durée de 3 ans et propose d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à l'obtention du renouvellement de cet agrément.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'agrément du Relais Assistante Maternelles.

7-1 Bourses communales et départementales 2008/2009

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle comme chaque année, qu'il convient d'attribuer les bourses communales d'étude pour l'année scolaire 2008/2009.

Mme le Maire précise que seuls les élèves bénéficiaires d'une bourse communale fixée à **39 €** peuvent percevoir une bourse départementale.

Cette année, elle indique que 47 enfants sont concernés pour un budget total de 1 833 €. Par ailleurs, une bourse départementale leur est attribuée par le Conseil général du Val d'Oise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur l'attribution de ces bourses.

7-2 Subvention complémentaire au CCAS pour l'année 2008

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que l'exécution budgétaire du CCAS montre aujourd'hui qu'il est nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre.

Depuis le début de l'année, Mme le Maire constate une augmentation des demandes d'accompagnement des personnes âgées via le réseau des aides à domicile. Il a donc été nécessaire de recourir à l'emploi de personnels vacataires.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'octroyer une subvention complémentaire pour 2008 de 10 000 €. La subvention globale au CCAS pour l'année s'élevant à 375 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de cette subvention complémentaire.

Mme ECHEGU-SANCHEZ fait un point sur le service minimum d'accueil mis en place le 20 novembre 2008 dans les écoles de la commune. Elle évoque la présence de 167 enfants en maternelle et 169 enfants en primaire. Cette journée de grève a mobilisé 112 personnes.

Question posée par le groupe « Saint Gratien Autrement » concernant :

➤ Les fermetures intempestives de la Poste :

Mme le Maire informe que la Poste n'a fermé que le 23 septembre puisque ce jour, un seul agent était présent. Mme EUSTACHE-BRINIO déclare que la municipalité restera vigilante et veillera au bon fonctionnement de ce bureau. Par ailleurs, elle informe les membres du Conseil municipal que la Poste du centre ville ouvrira en nocturne ainsi que certains samedis après-midi au cours du mois de décembre 2008.

➤ Transmission des convocations pour les Commissions municipales :

Mme NERACOU LIS fait part qu'un certain nombre de convocations restent dans les casiers des élus et ne sont pas envoyées par courrier.

Mme EUSTACHE-BRINIO répond qu'il a été décidé de ne pas transmettre les convocations par courrier par souci d'économie et compte tenu du passage des élus en mairie.

La séance est levée à 22h00.